



Le 17 février 2020

## ORCHESTRA-PREMAMAN PRESENTE LE PLAN DE REORGANISATION DE SES ACTIVITES POUR ACCOMPAGNER DURABLEMENT SON REDRESSEMENT

Le Groupe Orchestra-Prémaman a présenté aujourd'hui un projet de réorganisation de ses activités auprès de ses instances représentatives du personnel, ainsi qu'à ses salariés.

Ce projet de réorganisation permettrait ainsi d'accompagner et accélérer le redressement nécessaire et durable du Groupe, déjà amorcé depuis l'ouverture de sa procédure de sauvegarde le 24 septembre 2019 en pérennisant l'activité du Groupe.

Cette réorganisation s'illustre par le recentrage du Groupe sur ses cinq principaux marchés (France, Belgique, Suisse, Maroc et Grèce), impliquant la fermeture (par liquidation) de 81 magasins à l'international et comprend également le transfert d'activité des entrepôts de Saint-Aunès et Saint Jean de Vedas vers celui d'Arras, et la suppression nette de 25 emplois au siège de l'entreprise.

Au total, cette réorganisation devrait entraîner en France à la suppression de 149 postes en magasins, 115 postes logistiques, 38 postes au siège auxquels s'ajouteront environ 300 postes supprimés à l'étranger et mener à la création de 13 postes au siège ainsi que 130 postes à l'entrepôt d'Arras au sein de la coentreprise Orlog (proposés comme postes de reclassement), étant précisé que le Groupe emploie actuellement 2920 collaborateurs.

### Un plan de réorganisation indispensable à un redressement nécessaire et durable

Le plan de réorganisation prévoit 6 mesures principales :

- **Le recentrage sur les marchés stratégiques** (France, Belgique, Suisse, Maroc et Grèce). Cela représente le plus grand effort de ce plan avec la fermeture de 81 magasins à l'international, dont 73 en Allemagne, en Espagne, au Luxembourg et également en Belgique (66% du parc de magasins belges), soit environ 300 postes supprimés.
- **La restructuration du réseau en France au profit des grands formats et du digital** avec la fermeture de 44 magasins (dont 36 succursales représentant un total de 149 employés) sur les 304 aujourd'hui.

- **Le recentrage de l'offre commerciale sur moins de produits**, avec en particulier la diminution du nombre de références en textile.
- **Le développement de l'activité digital et de nouveaux services « multicanal ».**
- **Un regroupement de l'ensemble de l'activité logistique sur l'entrepôt d'Arras**, qui implique un transfert d'activité des entrepôts de Saint-Aunès et de Saint Jean de Vedas (115 collaborateurs) vers celui d'Arras (création de 130 emplois au sein de la coentreprise Orlog, qui seront proposés comme postes de reclassement aux salariés d'Orchestra-Prémaman).
- **L'amélioration de la performance opérationnelle avec des mesures de simplification de l'organisation** : redéfinition de la stratégie achat avec notamment la division par deux du nombre de fournisseurs et la fermeture du bureau d'achat de Shanghai relocalisé sur Hong-Kong, optimisation des fonctions au siège, entraînant la réduction des effectifs au siège du Groupe (suppression nette de 25 postes – 38 suppressions et 13 créations).

Le Groupe estime que son chiffre d'affaires sera impacté à la baisse de 71,0 M€ en année pleine dont 23,5 M€ sur la France (estimations sur base du chiffre d'affaires de l'exercice en cours). Comparativement aux comptes au 28 février 2019, le Groupe estime que l'actif diminuera de 11 M€ correspondant à la mise au rebut d'immobilisations corporelles et incorporelles. Les autres effets sur le bilan sont estimés comme non significatifs.

La première estimation du coût du Plan de Sauvegarde de l'Emploi en France s'élève à 6 M€. Ce montant constitue la meilleure estimation du PSE en France à date et intègre de ce fait l'ensemble des coûts. Celui-ci sera financé par la Société notamment grâce à la transformation accélérée des stocks en trésorerie via les liquidations des magasins qui seront fermés.

La priorité d'Orchestra-Prémaman est aujourd'hui de travailler sur le maintien de l'emploi des collaborateurs concernés et la poursuite de son redressement. Ce projet est actuellement soumis à l'avis consultatif des instances représentatives du personnel.

Par ailleurs, il convient de préciser que la procédure de sauvegarde ouverte le 24 septembre 2019 en faveur d'Orchestra-Prémaman SA se déroule normalement. Le plan de réorganisation présenté dans ce communiqué de presse s'inscrira dans le plan de sauvegarde qui sera présenté au Tribunal de Commerce Spécialisé de Montpellier, la date de présentation du plan de sauvegarde devant encore être définie.

Il convient également de noter qu'une audience auprès du Tribunal de Commerce Spécialisé de Montpellier est fixée au 17 mars 2020, audience au cours de laquelle l'ouverture d'une seconde période d'observation de 6 mois devrait être demandée.

La cotation des actions sur Euronext Paris, suspendue depuis le 17 février 2020, reprendra le 18 février 2020.

### **Prochain rendez-vous**

*Chiffre d'affaires du 4<sup>ème</sup> trimestre de l'exercice 2019/2020, le 14 avril 2020 après clôture de la bourse*

### **Contacts :**

ACTIFIN – Stéphane RUIZ – 01 56 88 11 15 – [sruiz@actifin.fr](mailto:sruiz@actifin.fr)  
 ACTIFIN – Victoire DEMEESTERE – 01 56 88 11 24 – [vdemeestere@actifin.fr](mailto:vdemeestere@actifin.fr)  
 ACTIFIN PRESSE - Isabelle Dray – 01 56 88 11 29 - [idray@actifin.fr](mailto:idray@actifin.fr)

**ORCHESTRA-PREMAMAN**

Société anonyme au capital de 12.159.825 €

Siège social : 200 avenue des Tamaris, Zac Saint Antoine, 34130 Saint-Aunès.  
398 471 565 R.C.S. MONTPELLIER